



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 12/08/2025

HYDRAULIQUE AGRICOLE

Lancement d'un deuxième appel à projet régional 2025 pour le soutien aux infrastructures hydrauliques agricoles

Dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire annonce l'ouverture d'un 2^{ème} appel à projets régionaux « Aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation – 2025 ».

Doté d'une enveloppe nationale de 20 millions d'euros, ce dispositif vise à accompagner la modernisation, la sécurisation et le développement de nouvelles infrastructures hydrauliques agricoles. L'objectif est clair : renforcer la résilience des exploitations face aux effets du changement climatique, et contribuer à la souveraineté alimentaire tout en préservant la ressource en eau.

L'appel à projet déployé au niveau régional, piloté et mise en œuvre par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France permettra de soutenir des projets tels que la rénovation de réseaux d'irrigation, la création de réserves, le stockage d'eau ou encore l'utilisation d'eaux usées traitées à des fins agricoles. Les bénéficiaires peuvent être des exploitations agricoles, des structures collectives, des ASA ou ASCO, ou encore des collectivités territoriales.

L'accompagnement prendra la forme de subventions pouvant atteindre 80 % des dépenses éligibles selon la nature des investissements. Les projets devront s'inscrire dans une logique de gestion durable de la ressource. Les projets collectifs impliquant au moins trois exploitations agricoles seront éligibles à partir de 50 000€ de dépenses. Pour les autres projets, le seuil d'éligibilité est fixé à 100 000€.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@gouv.nord.fr

Les projets seront priorisés selon les critères suivants :

- Portage collectif impliquant au moins trois exploitations.
- Production de légumes d'industrie ou de plein champ (hors pomme de terre).
- Engagement dans une démarche agro-environnementale (MAEC, Bio, PSE, GIEE, HVE).
- Efficacité de l'usage de l'eau (eau consommée/surface irriguée).
- Intégration d'un projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Ce second appel à projets se déroulera du 11 août au 5 octobre 2025 minuit.

Les demandes d'aide sont à adresser à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) via la plateforme « Démarche Simplifiée » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-aide-aux-investissements-hydrauliques2025>

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@gouv.nord.fr